



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du Cercle de la Gaieté du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge situé au 1550, chemin du Rapide, à Rivière-Rouge le mardi 2 juin 2020 à 17 h, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt (arrivée à 17 h 08) ainsi que MM. les conseillers, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Denis Charette, maire de la ville centrale, soit la Ville de Rivière-Rouge.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller Denis Brabant.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, adoptée le 15 mars 2020 et ses amendements, la séance ordinaire a lieu à huis clos.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 17 h 02.

038/02-06-2020-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. Il demande s'il y a un proposeur. Mme la conseillère Céline Beauregard propose la résolution.

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020
3. Rapport du maire sur les faits saillants de l'exercice se terminant au 31 décembre 2020
4. Diffusion du rapport du maire sur le territoire de l'Agglomération

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

1. Adoption du Règlement numéro A-2020-44 modifiant le Règlement numéro A-33 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

E GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2020
2. Dépôts des états financiers de la Ville pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020
3. Modification au calendrier des séances du conseil 2020 – COVID-19

F SÉCURITÉ PUBLIQUE

G TRAVAUX PUBLICS

H LOISIRS ET CULTURE

I DIVERS

J PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

039/02-06-2020-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020

Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. Il demande s'il y a un proposeur. Mme la conseillère Karine Bélisle propose la résolution.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 5 mai 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2019

Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. Il demande s'il y a un proposeur.

Le maire, M. Denis Charette, fait rapport aux citoyens des faits saillants des états financiers de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2019. Il présente, notamment, les revenus, les dépenses, le surplus et l'endettement au 31 décembre 2019.

040/02-06-2020-A

DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION

Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La greffière et directrice générale adjointe explique que selon la loi, le rapport du maire sur les faits saillants des états financiers doit être distribué à chaque adresse ou publier dans un journal local. En conséquence, elle fait lecture du projet de résolution. Le maire demande s'il y a un proposeur. M. le conseiller Robert Lambertz propose la résolution.

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

De publier le rapport du maire sur les faits saillants des états financiers de l'Agglomération pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2019 dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge*, et ce, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

NOTE : *Mme la conseillère Andrée Rancourt arrive et intègre la séance. Il est 17 h 08.*



No de résolution
ou annotation

041/02-06-2020-A

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-2020-44 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO A-33 DE GESTION CONTRACTUELLE DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La greffière et directrice générale adjointe explique : Le règlement numéro A-33 est modifié par le remplacement de l'article 5.2 comme suit : « Pour favoriser le développement de l'économie locale et la création d'emploi, l'octroi de contrats auprès des fournisseurs ou entrepreneurs locaux sera favorisé pour un prix soumis égal à celui d'un fournisseur ou entrepreneur externe ou jusqu'à concurrence de 10 % de plus que le plus bas prix soumis par celui-ci, et ce, pour tout contrat de 0,01 \$ à 50 000 \$. Pour la compréhension du présent article, les fournisseurs et entrepreneurs locaux sont ceux établis sur le territoire de l'Agglomération de Rivière-Rouge et sur le territoire des municipalités limitrophes. ». La greffière et directrice générale adjointe indique qu'aucune modification n'a été apportée au projet depuis son dépôt. Le maire demande s'il y a un proposeur. Mme la conseillère Karine Bélisle propose la résolution.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par la conseillère Andrée Rancourt lors de la séance ordinaire du 5 mai 2020;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement ont été précisés par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, précisant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt du projet le 5 mai 2020 par Mme la conseillère Andrée Rancourt, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro A-2020-44 modifiant le Règlement numéro A-33 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Que le règlement numéro A-2020-44 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro A-2020-44 modifiant le Règlement numéro A-33 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge est reproduit au livre des règlements.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

042/02-06-2020-A

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2020

Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La directrice générale fait lecture du projet de résolution. Le maire demande s'il y a un proposeur. Mme la conseillère Carole Panneton propose la résolution.

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de mai 2020, totalisant 16 822,40 \$, soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro A-34 et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro A-34 et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'AGGLOMÉRATION POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2019

Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour.

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice générale et trésorière adjointe, Mme Louise Chartrand, dépose le rapport financier annuel consolidé, incluant le rapport du vérificateur externe, pour l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2019, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, comptable agréé.

043/02-06-2020-A

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2020 – COVID-19

Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La greffière et directrice générale adjointe résume le projet de résolution et explique que cela est pour être conforme à la loi. Le maire demande s'il y a un proposeur. Mme la conseillère Céline Beauregard propose la résolution.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 027/07-04-2020-A adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2020, modifiant le calendrier des séances du conseil 2020 en raison de la situation exceptionnelle liée à la COVID-19;

CONSIDÉRANT que suite au processus de déconfinement du gouvernement, certains membres du conseil ne sont plus disponibles à 15 h pour la tenue des séances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la modification du calendrier des séances pour la présente séance, soit la séance du 2 juin 2020 tenue à 17 h à la salle Cercle de la Gaieté au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, situé au 1550, chemin du Rapide à Rivière-Rouge.

Que pour toute la période exceptionnelle liée à la COVID-19 et suivant les directives ministérielles, les prochaines séances ordinaires du conseil aient lieu à 17 h ou à toute autre heure déterminée par avis publics et à la salle du conseil, situé au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge ou au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, situé au 1550, chemin du Rapide à Rivière-Rouge.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 113/07-04-2020 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2020.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La greffière et directrice générale adjointe présente la question reçue : Pouvez-vous permettre à la population d'assister aux séances du conseil d'agglomération et de la Ville de façon virtuelle (téléphone, Internet, etc.), et ce, aux conditions déterminées par le conseil? Le maire répond qu'en conformité avec les arrêtés ministériels et en concordance avec les municipalités aux alentours, les séances du conseil se déroulent à huis clos. Que le procès-verbal détaillé est publié sur le site Web de la Ville dans les jours qui suivent les séances et que les projets d'ordre du jour sont publiés à l'avance sur le site Web de la Ville. Il mentionne que la population peut transmettre à la greffière et directrice générale adjointe les questions à l'avance pour que celles-ci soient traitées par le conseil lors de la séance ou en suivi de la publication du procès-verbal détaillé. Il



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

mentionne que la greffière et directrice générale adjointe fera les suivis nécessaires. Les membres du conseil expriment leur assentiment. La greffière et directrice générale adjointe informe les membres du conseil de la deuxième question reçue : Quel est le moyen de télécommunication choisi pour tenir les assemblées de conseil et les délibérations ? Le maire répond que présentement, le conseil se réunit en personne dans la salle Cercle de la Gaieté au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, et ce, étant donné que la grandeur de cette salle permet la distanciation de 2 m entre les participants.

Étant donné la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, la présente séance a lieu à huis clos conformément aux directives ministérielles. La greffière et directrice générale adjointe présente aux membres du conseil la question reçue d'un citoyen. La greffière et directrice générale adjointe fera le suivi auprès du citoyen. Elle mentionne qu'un registre des questions/réponses sera publié sur le site Web de la Ville.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition du président d'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 17 h 12.

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge (ville centrale), atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire